

PRESENTATION de la SECTION S

La section S (Scientifique) est une section d'enseignement général ouverte essentiellement aux domaines des mathématiques, des sciences physiques et chimiques et des sciences de la vie et de la terre. Il existe par ailleurs un type de baccalauréat S en lycées technologique et agricole (voir ci-dessous). Elle débouche, après la Terminale et le Baccalauréat, soit sur des études courtes (BTS, DUT, ...) c'est-à-dire à BAC + 2, soit essentiellement sur des études longues (Licence, Master, Doctorat, ..., Ecoles d'Ingénieurs ...), c'est-à-dire au minimum à BAC + 3.

❶ Les enseignements de la section S. (selon le Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale)

BAC S	1 ^{ère}	Terminale
Enseignements obligatoires communs :		
Mathématiques	5H	5,5H
Physique – chimie	4,5H	5H
Sciences de la Vie et de la Terre	4H	3,5H
ou Sciences de l'ingénieur	8H	8H
ou Biologie – écologie (a)	5H	5H
Histoire – géographie	2,5H	2,5H
Français	4H	-
Philosophie	-	3H
Langue vivante 1	2H	2H
Langue vivante 2 (b)	2H	2H
Agronomie-territoire-citoyenneté (a)	3,5H	-
EPS	2H	2H
Education civique, juridique et sociale	0,5H	0,5H
Travaux personnels encadrés (TPE) (c)	2H	-
Un enseignement de spécialité au choix (d) (en terminale uniquement) :		
Mathématiques	-	2H
Physique - chimie	-	2H
Sciences de la Vie et de la Terre	-	2H
Agronomie-territoire-citoyenneté (a)	-	3,5H
Vie de classe	10H annuelles	10H annuelles
Atelier d'expression artistique (e)	72H annuelles	72H annuelles
Option(s) facultative(s) au choix (2 au plus) :		
Latin	3H	3H
Grec	3H	3H
Langue vivante 3 (b)	3H	3H
EPS	3H	3H
Arts (f)	3H	3H
Hippologie et équitation (a)	3H	3H
(a) Enseignement assuré dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole. (b) langue vivante étrangère ou régionale. (c) Travaux personnels encadrés s'appuyant sur les disciplines de la série. (d) Dans le cas du choix "sciences de l'ingénieur" dans les enseignements obligatoires, le choix de l'enseignement de spécialité est facultatif. (e) Facultatif. (f) Au choix : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou histoire des arts ou musique ou théâtre-expression dramatique ou danse.		

Remarque : Epreuves anticipées fin de première : Français (BO n°30 du 31/08/2000) et TPE (BO n°31 du 01/09/2005)

❷ Les différents baccalauréats S.

Cinq profils se dessinent pour les bacheliers scientifiques. Votre profil est à rapprocher de vos projets d'études supérieures. Vous choisirez entre :

Sciences - Mathématiques : ce profil correspond avant tout aux mathématiciens ! En avant pour le raisonnement.

Sciences – Physique - Chimie : ce profil demande les mêmes capacités de rigueur de raisonnement que les maths mais privilégie l'approche expérimentale.

Sciences de la Vie et de la Terre : Ce profil montre l'intérêt des expériences concrètes dans une démarche scientifique.

Sciences de l'ingénieur : ce profil correspond à des enseignements technologiques industriels.

Biologie – Ecologie : ce profil concerne des enseignements de biologie écologie dispensés en lycée agricole.



Attention : seuls les trois premiers profils sont possibles en lycée d'enseignement général. A Saint Pierre Chanel, les élèves ont la possibilité de préparer l'un de ces trois profils au baccalauréat S. C'est la matière de spécialité qui représente au baccalauréat le coefficient le plus important.

③ Profil de l'élève de section S.

Il s'agit de préparer un baccalauréat scientifique qui privilégie les mathématiques et les sciences expérimentales. La culture générale n'est cependant pas à négliger. On attend de l'élève une bonne maîtrise de la dissertation (philosophie, histoire – géographie, français, représentant dix points de coefficient au total !), ainsi que la pratique d'une voire de deux langues. L'orientation en 1^{ère} S, pour être positive, doit prendre en compte les qualités suivantes :

1. Posséder un intérêt marqué pour les disciplines scientifiques.
2. Présenter une forte motivation, des capacités d'abstraction en mathématiques, un sens aigu de l'observation et un sens développé pour l'expérimentation en physique – chimie et en sciences de la vie et de la terre.
3. Avoir une rigueur constante pour construire et restituer par écrit les raisonnements scientifiques.
4. Savoir développer ses capacités d'initiative, d'autonomie et de créativité dans un contexte de travaux pratiques ou dirigés en petits groupes ou individuellement.
5. Comme dans les autres séries, le sommet de la réussite réside dans le développement de l'esprit critique et de synthèse, la curiosité, la logique et la précision.

④ Le baccalauréat S et après ? Etudes et métiers.

a). Quelques pistes :

- les carrières de la recherche ;
- les carrières des sciences et techniques ;
- les carrières médicales, paramédicales, sociales ...;
- les carrières économiques ;
- les carrières de gestion ;
- les carrières agricoles et agroalimentaires ;
- les carrières de l'enseignement...

Un document plus précis est à votre disposition à l'EIO. (Ce document vous indique les différentes possibilités avec les difficultés éventuelles dans certains domaines).

b). Bibliographie :

A l'EIO, vous trouverez à votre disposition un certain nombre de documents, de revues, de brochures :

- de l'ONISEP tels que :
 - Infosup : "La biologie" , "Sciences Po" , "Les études de chimie" , "Maths à l'université" , "La recherche" , "Etudier la physique à l'université" , "Les sciences pour l'ingénieur" , "Les sciences de la Terre et de l'Univers"...
 - Les dossiers « Etudes scientifiques : universités et grandes écoles » , « Le guide des écoles d'ingénieurs »...
 - La revue Avenir "La biologie" , "L'informatique" , "Le multimédia" , "Agriculture – Agroalimentaire" , "La chimie"...
 - La collection Parcours, Construire son avenir : "Les métiers de la santé" , "Les métiers du sport et des loisirs" , "Les métiers de l'internet" , "Les métiers de l'enseignement" , "Les métiers des biotechnologies" , "Les métiers de l'électronique et des Télécoms" , "Les métiers de l'industrie"...
- des guides de l'ETUDIANT tels que :
 - "Que faire avec un bac S ?" , "Les écoles d'ingénieurs" , "Les métiers de l'informatique" , "Les métiers de l'aéronautique et de l'espace" , "Les métiers de la chimie –biologie" , "Production industrielle"...

Série scientifique (S)

Cf. BO n° 1 du 05/01/2006

Liste des épreuves obligatoires*	Coefficient	Nature	Durée
Epreuves anticipées :			
1 - Français	2	écrite	4H
2 - Français	2	orale	20 min
TPE (travaux personnels encadrés) (5)	-	orale	30 min pour un groupe de trois candidats (10 min par candidat)
Epreuves terminales :			
3 - Mathématiques	7 ou 9 (1)	écrite	4H
4 - Physique-chimie (6)	6 ou 8 (1)	écrite et pratique	3H30 et 1H
5 - Sciences de la vie et de la terre (6)	6 ou 8 (1)	écrite et pratique	3H30 et 1H
ou Biologie-écologie (3)	5 + 2	écrite et pratique	3H30 et 1H30
ou Sciences de l'ingénieur	4 + 5	écrite et pratique	4H et 3H
6 - Histoire-géographie	3	écrite	4H
7 - Langue vivante 1	3	écrite	3H
8 - Langue vivante 2 étrangère ou régionale	2	écrite	2H
9 - Philosophie	3	écrite	4H
10 - Education physique et sportive	2	CCF**	
Epreuve de spécialité (une au choix du candidat, facultative pour les candidats ayant choisi les sciences de l'ingénieur à l'épreuve n°5) :			
Mathématiques (2)			
ou Physique-chimie (2)			
ou Sciences de la vie et de la terre (2)			
11 - ou Agronomie-Territoire-Citoyenneté (3)	2	orale	30 min
EPS de complément (4)	2	CCF**	

Epreuves facultatives : deux au maximum (7)			
Langue vivante étrangère		orale ou écrite selon la langue	20 min ou 2H
Langue régionale		orale	20 min
Latin (8)		orale	15 min
Grec ancien (8)		orale	15 min
Education physique et sportive		CCF** ou ponctuel	
Arts : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou théâtre ou musique		orale orale orale	30 min 30 min 10 min + 30 min
Hippologie et équitation (3)			
Pratiques sociales et culturelles (3)			

* Les chiffres placés à gauche des disciplines correspondent à la numérotation des épreuves pour l'inscription à l'examen.

** CCF : contrôle en cours de formation

- (1) : Lorsque le candidat a choisi la discipline comme enseignement de spécialité.
- (2) : Epreuve groupée avec l'épreuve obligatoire lorsque le candidat a choisi la même discipline en spécialité.
- (3) : Epreuves correspondant à des enseignements assurés dans les établissements relevant du ministère chargé de l'agriculture.
- (4) : Epreuve obligatoire pour les élèves ayant suivi l'enseignement d'EPS complémentaire.
- (5) : Seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par deux.
- (6) : La partie pratique repose sur une évaluation des capacités expérimentales des élèves des établissements publics et privés sous contrat, organisée pendant l'année scolaire terminale : la note attribuée à l'ensemble de l'épreuve prend en compte les résultats de cette évaluation. Les candidats individuels ou des établissements privés hors contrat ne présentent que l'épreuve écrite.
- (7) : Seuls les points au dessus de la moyenne sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par deux.
- (8) : Les points supérieurs à la moyenne sont multipliés par trois si choisie comme première épreuve facultative.